

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2024, le 11 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de MOISENAY s'est réuni Salle des Mariages de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VAROQUI Geneviève, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28/03/2024.

Présents : Mme VAROQUI Geneviève, Maire, Mmes : BINDAH Marthe, DURANT Catherine, FRANCESCHETTI Anaïs, MAUGERE Marie Fatima, PAKULA Françoise, WIELGOCKI Claudine, MM : AHOANSOU Fidèle, BAILAY Marc, BINDAH Vincent, BRIHI Anthony, MARTIN Guillaume, PERRINO Vincent

Excusé ayant donné procuration : M. ROMAIN Emilien à Mme DURANT Catherine

Absent : M. CHAILLOT Julien

A été nommée secrétaire : Mme BINDAH Marthe

2024_AVRIL_15 - Demande de subvention au Département au titre du Fond d'Equipement Rural (FER) pour 2024

Le Conseil Municipal ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU le dispositif mis en place par le Conseil départemental au titre du Fond d'Equipement Rural (F.E.R.) ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, le Département alloue des subventions pour les travaux d'investissement aux collectivités territoriales de moins de deux mille habitants, notamment pour les bâtiments publics ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer la sécurité des piétons rue de l'Ecole et procéder à la réfection de l'Impasse de la Grange dans le cadre de l'installation de la future boulangerie ;

VU l'avis de la Commission Finances ;

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions (Marie MAUGERE et Anthony BRIHI) ;

ARTICLE 1 :

SOLLICITE du Conseil départemental de Seine-et-Marne une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural pour l'aménagement sécuritaire de la rue de l'Ecole du complexe multiculturel à la future boulangerie.

ARTICLE 2 :

DIT que le montant prévisionnel est évalué à 73 200,00 € HT.

ARTICLE 3 :

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

A MOISENAY, le 15 avril 2024

La Maire, Geneviève VAROQUI

